

Le mardi premier février 2022, à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle des fêtes, sous la présidence de M. Sébastien BROGNIART, Maire.

## QUESTIONS ORALES POSEES PAR LES GROUPES MINORITAIRES

- Projet d'une maison de la culture et du lien intergénérationnel
- Projet d'une nouvelle crèche « éco responsable »
- Analyse des Besoins Sociaux - enquête auprès de la population
- Mercredis récréatifs et accueils de loisirs
- Accompagnement des enfants en difficulté ou porteurs de handicap dans les écoles publiques
- Projet d'acquisition d'un minibus « information »
- Démocratie participative
- Défi « familles zéro déchets »
- Audit financier et organisationnel du SIVOM Alliance Nord Ouest

## INFORMATIONS

- Application de la ville
- Fin de délégations à Mme ROQUETA, report des délégations de Mme ROQUETA à Mme SPOTBEEN et délégations à Mme DROULERS
- Centre de vaccination
- Fiscalisation SIGAL

## 22/01 CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF – CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Un appel à candidatures pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un complexe sportif dans le quartier Est va être lancé. Pour ce faire, il faut statuer sur le montant de l'indemnité qui sera allouée aux trois équipes retenues. Parmi ces trois concurrents, le lauréat se verra attribuer le marché de maîtrise d'œuvre.

Les candidats, après remise de leurs prestations (esquisse +), doivent être indemnisés. L'indemnité perçue sera déduite des honoraires du lauréat du concours avec lequel sera signé le marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour et 2 abstentions** :

- accorde une indemnité de 25 000 € HT à chacun des candidats
- prévoit les crédits au Budget Primitif 2022

## 22/02 CREATION D'UN MARCHÉ DE PLEIN VENT

La municipalité souhaite organiser un marché hebdomadaire en remplacement du marché du dimanche qui se tient sur le parking de l'Eglise Saint Vaast. Ce marché ouvert à tous types de commerces, se tiendra le vendredi après-midi de 15 heures à 19 heures du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars et de 15 heures à 20 heures du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre. Il s'installera avenue de Robersart, sur le côté de l'Eglise, avec une possible extension devant le parvis de l'Eglise.

Il y a lieu d'adopter un règlement intérieur organisant la gestion et l'organisation des marchés.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- adopte le principe de création d'un marché communal hebdomadaire le vendredi après-midi,
- décide de maintenir le marché communal le dimanche matin jusqu'à ce que le marché du vendredi soit mis en place
- approuve le règlement intérieur des marchés ci-annexé, formalisé par arrêté,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

### **22/03 MUTUALISATION PLURI COMMUNALE D'UN SONOMETRE**

Il est proposé de mutualiser, par la conclusion d'une convention, un sonomètre avec les villes de Marquette lez Lille, Saint André lez Lille, La Madeleine et Wambrechies.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide du principe de mutualiser les frais relatifs à l'utilisation d'un sonomètre et de nouvelle acquisition, le cas échéant, avec les communes de Marquette lez Lille, Saint André lez Lille et La Madeleine.

### **22/04 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB) 2022**

Par **26 voix pour, 2 contre et 4 abstentions**, le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

*Cette délibération fera l'objet d'un affichage ultérieur.*